



Région Corse

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Corse. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Corse	2 – 7
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Bretagne</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4-5</i>
<i>Mesures et financement.....</i>	<i>6 - 7</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.B.S** : Production Brute Standard
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R&D** : Recherche & Développement
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.G.E** : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **T.P.E** : Très Petite Entreprise
- ⇒ **U.T.A** : Unité de Travail Annuel
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Enjeux

La région Corse est l'une des régions ayant la plus faible densité de population (36,6 hab/km² contre 115 hab/km² pour la France métropolitaine). La Corse est également l'une des régions où les revenus sont les plus faibles puisqu'en 2011, la moitié des ménages a un revenu annuel inférieur à 17 700 euros (2011, P.D.R). Ainsi, un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (niveau de vie inférieur à 924 euros mensuel).

Les secteurs primaires (1,4% de la V.A.B) et industriels (15,6% de la V.A.B) sont peu présents, contrairement au secteur tertiaire notamment pour le tourisme (83,1% de la VAB). La majorité des entreprises sont des T.P.E et 70% des entreprises du secteur marchand (hors agriculture) ne comprennent aucun salariés. Le secteur I.A.A est important : ses entreprises représentent 45% du C.A du secteur de l'industrie, soit deux fois plus qu'au niveau national.

Les produits agricoles corses sont reconnus pour leurs qualités : avec une part de la S.A.U de 3,7% (contre 2,66% pour la moyenne nationale), l'agriculture biologique est particulièrement représentée sur ce territoire. Quatre exploitations sur dix sont également engagées dans une production sous signe officiel de qualité.

Problématiques

Le secteur agricole ne représente que 1,9% de l'économie régionale en 2012. Malgré une surface par exploitation agricole supérieure à la moyenne nationale (64 ha contre 54ha, en 2011), la taille économique des exploitations est bien moindre que la moyenne nationale (64 000 euros de P.B.S/exploitation contre 98 000 euros de P.B.S/exploitation respectivement) ; de même pour la productivité (22 000 euros/U.T.A contre 38 000 euros/U.T.A).

L'agriculture est caractéristique de la région et participe au maintien du patrimoine avec un mode d'élevage extensif pratiqué sur des parcelles de petite surface. Ce mode d'élevage ne garantit cependant pas une sécurité de la production et la rend vulnérable aux aléas climatiques. Le relief ainsi que le climat corse rendent impossible voir difficile la mécanisation des exploitations qui se situent toutes en handicap naturel ou spécifique. L'installation en agriculture est freinée par l'accès au foncier et par le faire-valoir des terres en zone de montagne.

En outre, la population agricole corse est vieillissante (90% des chefs d'exploitations agricoles ont plus de 35 ans) et peu formée (32% des exploitants ont une formation élémentaire).

Atouts : Un Parc Naturel Régional, six réserves naturelles et de nombreuses zones de protection (Natura 2000) permettent la gestion et la protection de ce territoire, allié avec un Office de l'Environnement (1991). Ainsi, la part de pelouse et de pâturage naturel est près de quatre fois supérieures à la moyenne nationale et la surface couverte par le réseau Natura 2000 est largement supérieur à cette moyenne (15,36% pour la moyenne régionale contre 12,56% pour la moyenne nationale).

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Corse

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	316 578 (hab)	2012
Population des zones rurales	316 578 (hab)	2012
Exploitations agricoles	2 830 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	25%	
Surface Agricole Utile- Totale	179 940 (ha) soit 20,7% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	7 894 (ha) soit 4,4% de la SAU	2012
Terres irriguées	12 020 (ha) soit 6,7% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	570 600 (ha) soit 65,7% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Prairies permanentes et pâturage	85,9%	2010
Terres arables	6,4%	2010
Cultures permanentes	7,7%	2010
<i>dont vignes</i>	46,9%	
<i>dont oliviers</i>	15,2%	
<i>dont agrumes</i>	14,4%	
<i>dont culture de châtaigne</i>	8,7%	
<i>dont vergers</i>	7,2%	
Total des dépenses publiques	259 004 126 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la PAC (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Corse

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Corse est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Protéger le périmètre agricole et forestier
2	Sensibiliser, communiquer et éduquer sur les produits et savoir-faire locaux
3	Diffuser les connaissances issues de R&D par la formation et l'appui technique
4	Maintenir, augmenter le nombre d'actifs agricoles et redynamiser les transmissions
5	Améliorer le revenu des agriculteurs par le développement de l'outil de production et la diversification des activités
6	Moderniser les infrastructures des exploitations
7	Accroître la capacité d'investissement en développant les outils d'ingénierie financière
8	Encourager la restructuration des unités d'élevage et favoriser la reconquête et la gestion des parcours pastoraux
9	Pérenniser l'arboriculture et développer les cultures pérennes
10	Compenser les handicaps naturels liés à la montagne, au climat et à l'insularité
11	Accroître la contribution de l'agriculture à la valorisation du patrimoine naturel, au maintien de la biodiversité
12	Gérer les risques
13	Poursuivre et consolider les actions de Recherche et Développement
14	Promouvoir les actions collectives et l'organisation économique des producteurs (agriculteurs, sylviculteurs)
15	Favoriser le regroupement foncier et économique des propriétaires forestiers
16	Développer la polyvalence dans l'usage des sols et notamment les pratiques sylvo-pastorales
17	Développer la sylviculture en lien avec le stockage du carbone et la biodiversité, améliorer l'exploitation forestière
18	Accroître la compétitivité et les usages des produits de la forêt
19	Susciter, accompagner l'émergence de dynamique territoriale de projet
Agriculture – Forêt – IAA	
20	Soutenir les démarches de qualité, valoriser les liens produits/terroirs et développer la qualité environnementale
21	Favoriser la diversification des productions par l'innovation technologique et l'émergence de nouveaux produits
Développement des territoires ruraux	
22	Favoriser la coopération, l'innovation organisationnelle et la constitution de réseaux
23	Favoriser les approches du développement endogène visant à la valorisation des ressources
24	Développer la mise en place des services essentiels et l'accueil en milieu rural
25	Maintenir une occupation du territoire et favoriser le lien social
Plusieurs volets	
26	Mobiliser le foncier agricole, forestier et rural
27	Equiper le foncier agricole, forestier et rural
28	Professionnaliser par la formation, des agriculteurs, des sylviculteurs et des entrepreneurs en milieu rural
29	Accroître et élargir la production et la transformation pour répondre à la demande et augmenter les parts du marché local
30	Favoriser une utilisation efficace de l'énergie et de la production d'énergie renouvelable
31	Renforcer la promotion et la commercialisation des produits sur le marché local, national et international
32	Préserver le bon état de l'environnement, assurer le renouvellement des ressources naturelles et prévenir le risque incendie
33	Favoriser un équilibre entre le tourisme et les autres secteurs économiques
34	Accompagner l'animation territoriale et l'ingénierie, notamment sur le foncier

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Corse

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 03		B 28	B 28 B 03 B 29	B 28		B 28 B 03 B 29			B 28 B 03 B 29						B 28 B 03			
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation			B 28	B 28	B 28 B 04		B 29			B 28						B 28			
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	B 20 B 14			B 20 B 14			B 20 B 31 B 14			B 20						B 20 B 31	B 31		
4	Investissements physiques	B 14 B 21			B 05 B 06 B 08 B 09 B 14 B 21 B 27 B 26	B 33		B 14 B 21	B11	B 32	B 32	B 05 B 06 B 08 B 09 B 27 B 26 B 32	B 06 B 27 B 32				B 15 B 27 B 30 B 32 B 33	B 05 B 33	B 15 B 26 B 33	
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques et mise en place de mesures de prévention appropriées								B 12	B 11	B 11	B 11	B 11							
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises	B 02 B 20 B 18 B 22			B 02 B 05 B 20 B 22	B 04 B 02		B 20 B 31		B 11	B 11 B 20	B 05 B 11	B 11				B 20 B 31 B 18 B 22	B 05 B 31 B 22	B 19 B 22	

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 34 B 23			B 34 B 23 B 24 B 25	B 23 B 25 B 33				B 23								B 34 B 23 B 25 B 33	B 34 B 23 B 24 B 25 B 33	B 34 B 23 B 24 B 25 B 33
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B 18			B 25			B 31		B 32	B 32	B 32	B 32					B 17 B 18 B 25 B 31 B 32 B 30	B 25 B 31	B 25
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques									B 11 B 32	B 11 B 32	B 11 B 32	B 11 B 32					B 32		
11	Agriculture biologique	B 20			B 20			B 20		B 11	B 11 B 20	B 11	B 11					B 20		
13	Païement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)				B 08 B 25	B 25				B 32 B 10	B 32	B 32 B 08	B 32					B 32 B 25	B 25	B 25
16	Coopération	B 02 B 03 B 13 B 20 B 14 B 21 B 18 B 22 B 23	B 13		B 02 B 03 B 13 B 20 B 14 B 21 B 22 B 23	B 02 B 23		B 03 B 20 B 14 B 21		B 23	B 03 B 20							B 03 B 13 B 20 B 18 B 22 B 23	B 22 B 23	B 22 B 23
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	B 22 B 23			B 22 B 23 B 24	B 23 B 25 B 33				B 23								B 22 B 23 B 25 B 33	B 22 B 23 B 25 B 33 B 24	B 19 B 34 B 22 B 23 B 25 B 33 B 24

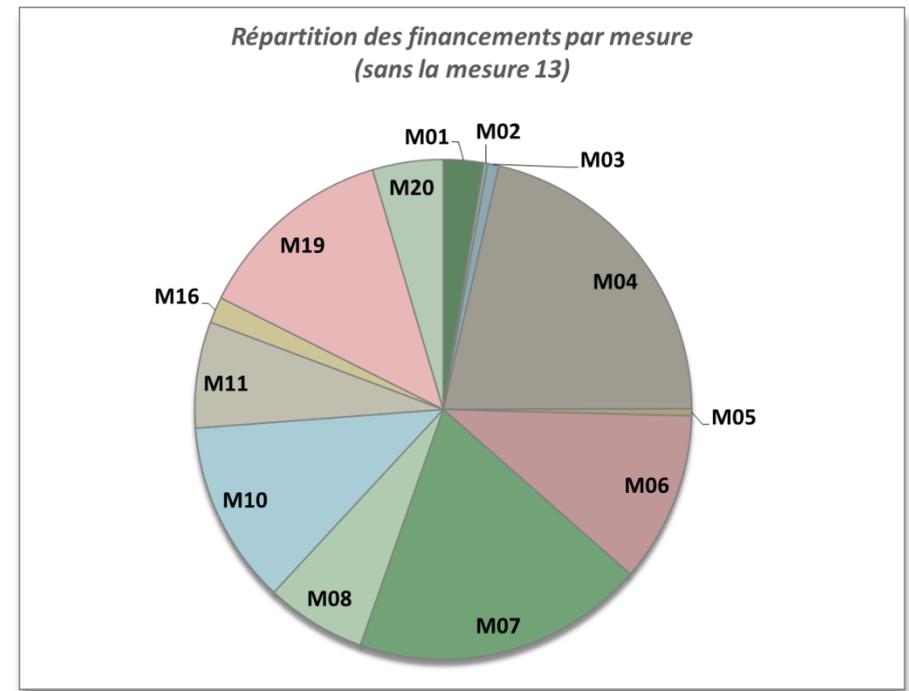
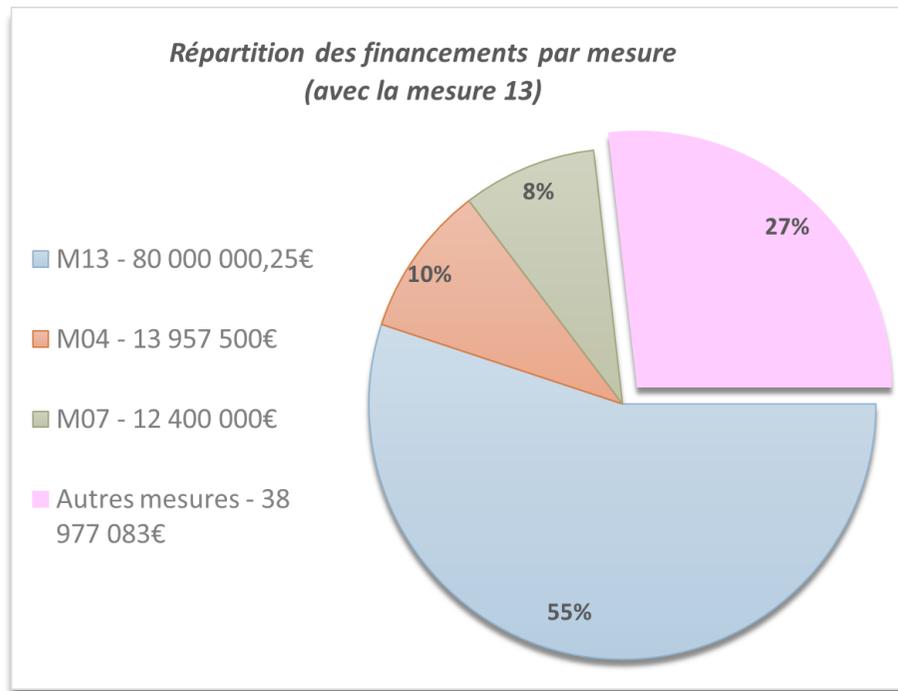
Les principales mesures financées par le fond européen FEADER pour le programme sont les suivantes :

M13 Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (55%)

M04 Investissements physiques (10%)

M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (8%)

Ces mesures à elles seules constituent **73%** du financement européen (FEADER) pour le programme, dont 55% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.



Les autres mesures présentes dans le P.D.R Corse sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises, M08 investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques, M11 A.B, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

Le diagnostic a permis de mettre en exergue la densité de la région Corse (36,6 hab/km² contre 115 hab/km² pour la France métropolitaine). Cette faiblesse démographique est l'une des conséquences de la réduction des activités agricoles : la **mesure 13** est donc mobilisée afin de soutenir la création d'emplois, la diversification et le soutien des services essentiels au maintien des exploitations et des activités (B 25). En outre, le relief escarpé est également un frein à l'installation et au développement des exploitations, y compris à la mécanisation de celles-ci. Les parcours pastoraux doivent donc être appuyés par la R&D et permettre ainsi l'accumulation de connaissances, le développement des filières et le respect des équilibres environnementaux (B 08). De plus, cette contrainte du relief nécessite également de prévenir le risque « incendie » (B 32)

Mesure 04 : Investissements physiques

Les contraintes des filières d'élevages en montagne ont été mises en évidence par le diagnostic : manque d'infrastructures, défauts de services, voirie et desserte rurale (etc.). La **mesure 04** est alors souscrite afin d'appuyer la formation des agriculteurs, la diversification non agricole et la mise en réseau de l'ensemble des agriculteurs afin de créer un effet levier technique, qualitatif et quantitatif (B 06). Au regard de cette nécessaire complémentarité des activités rurales et au vue du patrimoine naturel exceptionnel de la Corse (un P.N.R, six réserves naturelles), la mesure 04 doit encourager les synergies entre tourisme et agriculture (B 33). Cette mesure doit également permettre l'investissement dans des modes de productions plus respectueux de l'environnement notamment en diminuant l'utilisation des produits phytosanitaires (B 32).

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Les aménités naturelles de la Corse doivent être amplifiées à travers la **mesure 07** : la valorisation des ressources naturelles, cultures et patrimoniales passent par l'émergence de dynamiques touristiques collectives voulu par la mesure 04 et 07 (B 23). Pour pallier à la faiblesse démographique déjà constatée, la mise en place de services doivent permettre l'installation de nouvelles populations dans les villages (B 24). L'intégration sociale est ainsi un enjeu primordial pour cette région (B 25). Cette promotion du développement local passe notamment par une gestion et un regroupement du foncier (B 34).

Autres mesures souscrites

Le P.D.R Corse met en œuvre un ensemble d'autres mesures qui viennent en appui à ces trois mesures, bénéficiant des montants de financement les plus élevés. Ainsi, la **mesure 10** va être mobilisée afin de répondre à un ensemble d'enjeux environnementaux. Le maintien de la biodiversité, la protection de la déprise et des incendies ainsi que la protection des sols et des ressources en eau sont les objectifs les plus importants, en correspondance avec la mesure 13 et 04.

Le vieillissement de la population, l'accès au foncier et le faire-valoir des terres, rendent difficiles l'installation en agriculture mais aussi la création d'exploitations ou encore la diversification des activités agricoles ; comme développé lors du diagnostic territorial. La **mesure 06** est donc mobilisée afin de redynamiser et d'accompagner les démarches de création et de développement d'entreprises en milieu rural.

La **mesure 19** est une mesure transversale, qui participe directement au développement des zones rurales et péri-urbaines en renforçant la cohésion territoriale et en contribuant au développement durable à long terme voulue par la région.